

Enjeux	Orientations	Objectifs généraux	Moyens ou objectifs spécifiques
<p>1. Qualité</p> <p>1.1 Préservation et amélioration de la qualité de l'eau dans l'ensemble du bassin versant.</p>	<p>1.1.1 Améliorer les connaissances sur les eaux de surface et souterraines dans le bassin versant.</p>	<p>1. Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau des aquifères de l'ensemble du bassin versant de la rivière Saint-Charles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regrouper les informations existantes sur les aquifères dans le bassin de la rivière Saint-Charles. ▪ Cibler des axes d'études prioritaires en fonction des données existantes et manquantes, des pressions et de l'utilisation de l'eau souterraine. ▪ Le cas échéant, documenter les causes de la contamination des eaux souterraines dans le bassin versant. ▪ Analyser et rendre accessibles les données sur la qualité de l'eau du territoire.
		<p>2. Documenter les impacts des barrages sur la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Charles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mieux connaître la distribution et l'état des barrages sur le territoire. ▪ Approfondir les connaissances sur les effets que pourraient avoir les barrages Cyrille-Delage et Samson sur la qualité de l'eau.
		<p>3. Acquérir ou actualiser les données de qualité de l'eau sur les lacs et cours d'eau du bassin versant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un outil de gestion des données de qualité de l'eau permettant de prioriser les actions d'acquisition de connaissances en vue d'une mise à jour spatiale et temporelle périodique. ▪ Investiguer et documenter les usages de sol sur le territoire pouvant causer la contamination des eaux de surface dans le bassin versant. ▪ Améliorer les connaissances sur l'état actuel de la qualité de l'eau de surface dans l'ensemble du bassin versant. ▪ Rendre accessibles les données sur la qualité de l'eau du territoire.
		<p>4. Améliorer la connaissance de l'influence des changements climatiques sur la qualité de l'eau sur le bassin versant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventorier les données disponibles pour la région. ▪ Cibler des axes prioritaires de recherche et documentation.

		5. Améliorer la connaissance de l'influence de l'accroissement de la population sur la qualité de l'eau sur le bassin versant.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventorier les données disponibles pour la région. ▪ Cibler des axes prioritaires de recherche et documentation.
	1.1.2 Assurer à la population une alimentation en eau potable de qualité en tout temps.	6. Maintenir une qualité d'eau qui corresponde aux critères établis par le MDDEP pour l'alimentation en eau potable dans les plans d'eau destinés à cet usage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une meilleure protection du territoire en amont des prises d'eau potable de la Ville de Québec. ▪ Réduire les charges de contaminants et d'agents nocifs à la santé dans les cours d'eau et les lacs situés dans le bassin versant d'une prise d'alimentation en eau potable. ▪ Approfondir les connaissances sur les usages de sol pouvant causer une contamination de l'eau en amont de la prise d'eau potable de la Ville de Québec.
		7. Maintenir une qualité qui corresponde aux critères établis pour l'alimentation en eau potable dans les aquifères destinés à cet usage.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler régulièrement la qualité de l'eau des puits des résidences isolées sur le bassin versant. ▪ S'assurer que la contamination de l'aquifère de Valcartier ne constitue pas une menace pour l'alimentation en eau potable dans le bassin de la rivière Saint-Charles. ▪ S'assurer que la contamination des aquifères dans le bassin versant du lac Beauport ne constitue pas une menace pour l'alimentation en eau potable de la population locale. ▪ Sensibiliser la population aux risques de contamination liés à l'utilisation des engrais, pesticides et autres produits domestiques afin de diminuer le risque de contamination d'aquifères sur le territoire.

	1.1.3 Préserver ou améliorer la qualité de l'eau de surface dans l'ensemble du bassin versant.	8. Préserver ou améliorer la qualité de l'eau dans les lacs et cours d'eau afin de permettre les activités récréatives en lien avec l'eau là où les besoins se font sentir.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) des cours d'eau du bassin versant, en faisant en sorte que tous les cours d'eau obtiennent minimalement un IQBP de 60, correspondant à une eau de qualité satisfaisante. ▪ Maintenir un taux de coliformes fécaux en deçà de 1000 UFC dans les lacs et cours d'eau du bassin versant accessibles aux activités de contact léger avec l'eau. ▪ Maintenir un taux de coliformes fécaux en deçà de 200 UFC dans les lacs et cours d'eau du bassin versant accessible à la baignade. ▪ Diminuer significativement les cas de dermatite du baigneur au lac Beauport.
		9. Maintenir une qualité de l'eau permettant la protection des plans d'eau de l'ensemble du bassin versant contre l'eutrophisation et les inflorescences de cyanobactéries.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir les inflorescences de cyanobactéries sur le lac Saint-Charles. ▪ Assurer une vigilance sur les autres lacs, habités ou utilisés à des fins récréatives ou d'alimentation en eau potable afin de prévenir les inflorescences de cyanobactéries. ▪ Promouvoir le maintien de berges à l'état naturel. ▪ Améliorer l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) des cours d'eau du bassin versant, en faisant en sorte que tous les cours d'eau obtiennent minimalement un IQBP de 60, correspondant à une eau de qualité satisfaisante. ▪ Réduire l'apport en sédiments dans les cours d'eau et les lacs, causé par les activités de construction immobilière et routière.

		10. Réduire l'apport en sédiments et en sels dans les cours d'eau et les lacs de l'ensemble du bassin versant.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire l'apport en sédiments dans les cours d'eau et les lacs, causé par la déstructuration de terrains. ▪ Réduire l'apport en sédiments dans les cours d'eau et les lacs, causé par les activités de construction immobilière et routière. ▪ Réduire les impacts de l'entretien des routes par les sels et les sables sur les cours d'eau et les lacs du bassin versant. ▪ Limiter au maximum l'impact des travaux de construction de l'autoroute 73 à Stoneham.
1.2 Préservation et restauration des milieux naturels dans l'ensemble du bassin versant.	1.2.1. Préserver les écosystèmes aquatiques et riverains à l'état naturel et restaurer au besoin ceux ayant subi une dégradation.	11. Préserver et restaurer la richesse et l'intégrité des milieux humides du bassin versant.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver les milieux humides du développement.
		12. Rehausser l'indice de qualité du milieu (SVAP ou IQBR) sur l'ensemble des cours d'eau et lacs du bassin versant ayant subi une dégradation.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renaturaliser les berges des lacs et cours d'eau ayant subi une dégradation. ▪ Répertorier les obstacles à la libre circulation des poissons dans les cours d'eau du bassin versant et intervenir au besoin.
		13. Préserver et restaurer la faune des écosystèmes aquatiques et riverains du bassin versant de la rivière Saint-Charles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les connaissances sur la faune des écosystèmes aquatiques dans les lacs du bassin versant de la rivière Saint-Charles. ▪ Préserver la richesse piscicole des rivières et lacs du bassin versant. ▪ Recréer des habitats propices à la présence des salmonidés dans le bassin de la rivière Saint-Charles, aux endroits appropriés. ▪ Favoriser la préservation de la faune, notamment le maintien et l'accroissement des populations des 13 espèces fauniques menacées ou vulnérables sur le bassin versant.

		14. Contrôler la présence d'espèces exotiques envahissantes dans les lacs et cours d'eau du bassin versant, et en bordure de ceux-ci.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler la présence du myriophylle à épi au lac Saint-Charles et au lac Delage. ▪ Empêcher la colonisation de la rivière Saint-Charles par la moule zébrée et le crabe asiatique à mitaine. ▪ Développer des outils pour mieux contrôler la propagation des espèces exotiques envahissantes.
		15. Préserver et restaurer la propreté des berges et des cours d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éliminer les dépôts sauvages de déchets en bordure et dans les cours d'eau.
		16. Maintenir un niveau d'eau stable et respectant tous les usages dans les lacs soumis à une régulation du niveau d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les connaissances sur l'état des barrages qui régulent les lacs du bassin versant, et leur mode de gestion. ▪ Assurer une meilleure gestion du barrage Cyrille-Delage et limiter les variations artificielles du niveau du lac Saint-Charles.
	1.2.2. Assurer une meilleure gestion du territoire et des infrastructures.	17. Sensibiliser les gestionnaires, les acteurs du milieu et la population aux principes de la gestion par bassin versant.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir des municipalités œuvrant sur le territoire, qu'elles adhèrent aux principes de la gestion par bassin versant. ▪ Mettre en application les principes de la gestion par bassin versant et de capacité de support des cours d'eau dans toutes les décisions relatives à l'aménagement du territoire. ▪ Faire connaître le Plan directeur de l'eau après de la population. ▪ Faire connaître la réglementation en vigueur sur le territoire du bassin versant, concernant la préservation de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

		18. Limiter les impacts du développement urbain sur les écosystèmes aquatiques et riverains.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire l'imperméabilisation des sols et le ruissellement urbain sur l'ensemble du bassin versant. ▪ Maintenir ou augmenter le pourcentage de zones boisées dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles. ▪ Préserver les terres agricoles du développement.
		19. Diminuer les apports en fertilisants et pesticides dans les cours d'eau du bassin versant.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limiter l'utilisation des engrais et pesticides sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Saint-Charles, mais prioritairement sur le bassin versant de la prise d'eau potable de la Ville de Québec.
		20. Améliorer l'état des infrastructures liées à l'eau et pouvant en affecter la qualité.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les connaissances sur l'état des infrastructures liées à l'eau dans le bassin versant, et corriger les situations problématiques.
		21. Préserver et restaurer l'intégrité des rives et des plaines inondables.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler les constructions et les perturbations dans les rives et les plaines inondables.
2. Quantité Conservation de la de la ressource de façon à assurer une quantité suffisante pour permettre tous les usages.	2.1.1. Diminuer la pression sur la rivière Saint-Charles en termes de prélèvement d'eau potable.	22. Respecter, en tout temps, le débit écologique dans la rivière Saint- Charles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager l'économie d'eau potable dans l'ensemble du bassin versant. ▪ Étudier les possibilités de modifier le patron d'approvisionnement en eau potable de la ville de Québec.
	2.1.2. Assurer la pérennité des sources d'approvisionnement souterraines dans le bassin versant.	23. Améliorer les connaissances sur les capacités des aquifères, et prioritairement sur ceux qui constituent des sources d'approvisionnement en eau potable dans le bassin versant.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Regrouper les informations existantes sur les aquifères dans le bassin de la rivière Saint-Charles. ▪ Cibler des axes d'études prioritaires en fonction des données existantes et manquantes, des pressions et de l'utilisation de l'eau souterraine.
	2.1.3. Améliorer les connaissances sur les quantités d'eau nécessaires à la satisfaction des différents usages humains, fauniques et floristiques.	24. Définir un débit environnemental pour la rivière Saint-Charles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Susciter une réflexion de manière à définir un débit environnemental permettant les différents usages en aval de la prise d'eau de la Ville de Québec.

	2.1.4 Améliorer la connaissance de l'influence des changements climatiques et de l'accroissement de la population sur la quantité de l'eau sur le bassin versant.	25. Améliorer notre connaissance sur des thématiques comme les changements climatiques afin d'anticiper leurs impacts sur la quantité d'eau dans le bassin versant.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventorier les données disponibles pour la région. ▪ Cibler des axes prioritaires de recherche et documentation.
		26. Améliorer notre connaissance sur l'influence de l'accroissement de la population afin d'anticiper son impacts sur la quantité d'eau dans le bassin versant.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventorier les données disponibles pour la région. ▪ Cibler des axes prioritaires de recherche et documentation.
<p>3. Sécurité</p> <p>Limitation des risques et des dommages causés par l'eau, ainsi que les impacts négatifs liés à certains usages de manière à assurer la sécurité des personnes et des biens.</p>	3.1.1. Assurer la sécurité des personnes et des biens lors des épisodes d'inondations ou de débordements ou de déversements accidentels.	27. Améliorer les connaissances sur l'étendue des zones inondables sur le bassin versant.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'assurer d'avoir une cartographie complète et à jour des zones inondables sur le bassin versant, et rendre l'information disponible auprès de la population.
		28. Limiter les risques de débordements du réseau d'égouts.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place les mesures nécessaires pour éviter les débordements du réseau d'égouts sur les territoires concernés.
		29. Limiter les risques de déversements accidentels et leurs impacts.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place les mesures nécessaires pour limiter les risques de déversements accidentels et contrer leurs impacts.
	3.1.2. Mettre en place des solutions efficaces pour réduire la fréquence et l'intensité des épisodes d'inondations.	30. Planifier l'aménagement du territoire en tenant compte de la capacité de support des bassins versants.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire l'imperméabilisation des sols et le ruissellement urbain sur l'ensemble du territoire. ▪ Maintenir ou augmenter le pourcentage de zones naturelles sur le territoire, mais prioritairement sur les bassins versants des rivières Saint-Charles, Lorette et du Berger.
		31. Mettre en place des solutions techniques et écologiques pour restaurer les cycles hydrologiques naturels aux endroits concernés dans le bassin de la rivière Saint-Charles.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une stratégie pour recréer des bandes riveraines tampons dans les zones inondables 0 à 20 ans, mais prioritairement sur les rivières sujettes aux débordements. ▪ Aménager des structures de rétention temporaire des eaux de pluie dans les secteurs construits. ▪ Promouvoir le maintien de berges à l'état naturel.

<p>4. Accessibilité</p> <p>Préservation, mise en valeur et amélioration de l'accessibilité aux lacs et cours d'eau du bassin versant.</p>	<p>4.1.1 Développer le potentiel écotouristique qu'offrent les lacs et rivières du bassin versant, en hiver comme en été.</p>	<p>32. Valoriser les accès aux rivières et aux lacs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les citoyens et publiciser la baignade et les usages récréatifs non motorisés. ▪ Aménager la section ouest du parc du Mont Wright à des fins d'accessibilité à la rivière ainsi que de restauration de milieux humides et de rétention. ▪ Aménager des sites et offrir des services pour favoriser la pratique d'activités récréatives non motorisées.
		<p>33. Améliorer l'accès et les services le long du parc linéaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès au parc linéaire de la rivière Saint-Charles pour les personnes à mobilité réduite. ▪ Installer des commodités le long du parc linéaire de la rivière Saint-Charles. ▪ Développer des activités hivernales extensives sur le parc linéaire et dans les parcs adjacents, et entretenir les sites de façon appropriée.
		<p>34. Favoriser la pratique de la pêche sportive dans le bassin versant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des aménagements et des outils qui permettront de stimuler la pratique de la pêche sportive sur les lacs et cours d'eau du bassin versant.
		<p>35. Promouvoir le potentiel écotouristique et socioéconomique autour de la rivière Saint-Charles de façon à faire de ce cours d'eau un modèle de développement touristique durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des actions visant à une réappropriation de la rivière par les citoyens et les touristes. ▪ Favoriser la construction d'un centre d'interprétation sur l'eau potable.

	<p>4.1.2. Favoriser les accès publics aux lacs et cours d'eau du bassin versant, en s'assurant de préserver les biens, les personnes et les écosystèmes.</p>	<p>36. Favoriser la présence d'accès publics aux lacs et aux cours d'eau, tout en respectant l'environnement naturel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver et créer des accès publics aux cours d'eau. ▪ Créer des aménagements et des outils qui permettront de stimuler la pratique de la pêche sportive sur les lacs et cours d'eau du bassin versant. ▪ Développer l'accès à l'aval du barrage Saint-Samson et ainsi à la confluence avec le fleuve Saint-Laurent. ▪ Limiter les impacts négatifs sur la ressource qui pourraient découler de l'accessibilité aux cours d'eau.
	<p>4.1.3. Préserver et encourager le lien et le sentiment d'appartenance de la population envers l'eau.</p>	<p>37. Développer des activités et des projets pour renforcer le lien de culturalité des gens avec l'eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les activités récréatives et les attraits du bassin versant. ▪ Favoriser une concertation et une implication citoyenne dans les dossiers locaux.